



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 15 février 2024 - Délibération n° 2024-002

### VIDÉOPROTECTION

### CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 5 février, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	23
Votants	23
Vote	
Pour	23
Contre	0
Abstentions	6

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Monsieur Nicolas Régis, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie Pichon.

#### **Rapport de Pascal Duchêne, Maire.**

*Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Redon bénéficie aujourd'hui d'un système de vidéoprotection réparti aux alentours du pôle d'échanges multimodal (vingt-et-une caméras installées fin 2017/début 2018 puis en 2019) et au Carré 9 (quatorze caméras installées en 2022).*

*Ce dispositif est issu d'un processus de concertation, de réflexion et de travail technique qui s'est étalé sur plusieurs années :*

- 25 octobre 2012 : approbation, par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), du principe de constitution d'un groupe de travail chargé d'élaborer un diagnostic local de sécurité et d'établir des préconisations sur la vidéoprotection,

Envoyé en préfecture le 16/02/2024  
Reçu en préfecture le 16/02/2024  
Publié le **19 FEV. 2024**  
ID : 035-213502362-20240215-SG2024\_063-DE

- *Conseil Municipal du 6 décembre 2012 : constitution du premier groupe de travail,*
- *31 janvier 2013 : réunion du groupe de travail,*
- *En février et mars 2013 : réunions spécifiques avec l'Union des commerçants, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les cafetiers, les responsables d'établissements, services et structures non municipales, les membres du CISPD, les structures à vocation sociale ou hospitalière...,*
- *24 juin 2013 : réunion du groupe de travail,*
- *Conseil Municipal du 4 octobre 2013 : approbation de la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection, décision de retenir le périmètre (souterrain de la gare, parvis nord et sud de la gare ainsi que les espaces de stationnement) et autorisation de consultation d'un maître d'œuvre,*
- *Conseil Municipal du 14 avril 2014 : création du nouveau groupe de travail sur la vidéoprotection pour la période du mandat 2014-2020,*
- *Décembre 2014 : réalisation par le Cabinet ACS de l'avant-projet définitif de la mise en place du système de vidéoprotection sur le secteur de la gare,*
- *Conseil Municipal du 5 février 2015 : approbation du dispositif de vidéoprotection et demande de financement auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),*
- *9 mars 2015 : demande officielle d'autorisation auprès des services de l'Etat,*
- *21 mai 2015 : avis favorable de la Commission départementale des systèmes de vidéoprotection,*
- *25 juin 2015 : arrêté préfectoral autorisant à installer un système de vidéoprotection sur le site de la gare de Redon pour une durée de cinq ans,*
- *28 septembre 2016 : attribution de la subvention au titre du FIPD (40 % du coût des dépenses estimées à 123 300 € HT),*
- *Conseil Municipal du 30 mars 2017 : approbation de la charte d'éthique qui précise le cadre général auquel doit se conformer la Ville et les modalités pratiques régissant le fonctionnement du dispositif de vidéoprotection,*
- *Novembre 2017 : démarrage des travaux par l'entreprise SBSG de Chartres-de-Bretagne,*
- *5 janvier 2018 : arrêté du Maire valant règlement de fonctionnement de la vidéoprotection pour dix-huit caméras sur le secteur de la gare,*
- *6 mai 2019 : demande d'autorisation de l'extension du système de vidéoprotection (trois caméras supplémentaires),*
- *15 mai 2019 : arrêté préfectoral portant reconduction pour une durée de cinq ans renouvelables du système de vidéoprotection pour vingt-et-une caméras,*
- *23 mai 2019 : arrêté du Maire valant règlement de fonctionnement de la vidéoprotection pour une extension à vingt-et-une caméras sur le secteur de la gare,*
- *Janvier 2020 : mise en service des trois caméras complémentaires sur le secteur de la gare,*
- *2022 : dans le cadre de la construction du Carré 9, installations d'une caméra intérieure, de onze caméras extérieures et de deux caméras visionnant la voie publique,*
- *Janvier 2024 : demande en cours de traitement pour le renouvellement de l'autorisation du système de vidéoprotection du secteur de la gare.*

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le **19 FEV. 2024**

ID : 035-213502362-20240215-SG2024\_063-DE

Sur cette période, la Ville a acquis de l'expérience en matière de vidéoprotection mais surtout, elle a continué à travailler en faveur de la population sur les enjeux de tranquillité et de sécurité publiques en lien étroit avec ses partenaires.

- En signant en juin 2022 le Contrat de Sécurité avec l'Etat et la Justice, la Ville de Redon s'est engagée à mettre en œuvre des moyens adaptés pour faire face aux enjeux de sécurité et de délinquance. Parmi les nombreuses actions de partenariat, la question de l'amélioration et de la densification du système de vidéoprotection a été évoquée,
- Le Diagnostic "tranquillité publique", issu d'une démarche initiée en octobre 2021 et jalonnée en 2021 et 2022 par des rencontres avec des acteurs de terrain (associations de commerçants, partenaires institutionnels et associatifs, associations tutélaires et caritatives, acteurs de l'ancien quartier politique de la Ville, établissements scolaires du second degré, les services et associations voisines du parc Anger ainsi qu'élus et agents municipaux), a été présenté lors du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 10 mai 2022 puis le 25 octobre 2022. Il a permis de confirmer la déclinaison de plusieurs actions :
  - ✓ En lien avec les forces de l'ordre (médiateur éducatif et social de la Ville, travail collaboratif avec la police et la gendarmerie, cellule de veille, les maraudes autour de certains sites sensibles de la Ville, lutte contre les rodéos, actions concertées sur les contrôles de vitesse...),
  - ✓ En lien avec l'Education nationale et les partenaires (Comité de Lutte contre le décrochage scolaire piloté par le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et la Mission locale (COS), partenariat renforcé avec les Conseillers Principaux d'Education des établissements scolaires et la Ville, partenariat avec le Conseil citoyen, organisation d'un forum de la prévention...),
  - ✓ Réflexions bâtimementaires (sécurisation du Château de Caslou et pose d'une grille pour privatiser la cour de l'Espace Jeunes, installation de la vidéoprotection du Carré 9, expérimentation de dispositifs de sécurité routière dans les quartiers du Port et de Bellevue, installation d'éclairage spécifique aux passages pour piétons sensibles : lycée Beaumont et rue du Tribunal),
  - ✓ Mise en place de groupes de travail chargés de réfléchir à la mise en œuvre de nouvelles actions : le groupe "aménagement urbains et bâtimementaires" et le groupe de travail "prévention".

Fort de cette expérience, des constats et des propositions et dans le cadre des réflexions à venir sur l'extension du dispositif de vidéoprotection, il convient de constituer et réunir le groupe de travail.

Celui-ci aura pour missions :

- De s'approprier les documents cadre existants, notamment la charte d'éthique et les arrêtés d'autorisation d'exploitation, pour les amender si besoin,
- De partager et compléter le diagnostic local de sécurité,
- S'approprier les études utiles tels que les schémas d'implantation des caméras déjà réalisés conjointement par la Ville, la gendarmerie et le référent sûreté,

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le <b>19 FEV. 2024</b>
ID : 035-213502362-20240215-SG2024_063-DE

- *Proposer la définition des nouveaux périmètres et étudier les modalités de mise en œuvre du nouveau système de vidéoprotection (règles juridiques, coûts d'installation et de maintenance, plan de financements).*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°1 du 6 décembre 2012 portant réflexion sur la mise en place de la vidéoprotection et la création d'un groupe de travail,

Vu la délibération du 4 octobre 2013 portant mise en œuvre de la vidéoprotection et définissant le périmètre,

Vu la délibération n°12 du 14 avril 2014 portant création du nouveau groupe de travail sur la vidéoprotection pour la période du mandat 2014-2020,

Vu la délibération n°2 du 5 février 2015 portant approbation du dispositif de vidéoprotection sur le secteur de la gare,

Vu la délibération n°2 du 30 mars 2017 portant approbation de la charte d'éthique,

Vu l'arrêté du Maire n°2018-04 du 5 janvier 2018 valant règlement de fonctionnement de la vidéoprotection pour dix-huit caméras sur le secteur de la gare,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mai 2019 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection pour la Ville de Redon,

Vu l'arrêté du Maire n°2019-302 du 23 mai 2019 portant règlement de fonctionnement de la vidéoprotection pour une extension à vingt-et-une caméras sur le secteur de la gare,

Vu la délibération du 11 juin 2020 portant détermination du mode de scrutin pour une nomination ou une désignation,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de créer un groupe de travail sur la vidéoprotection constitué comme suit :

Président au titre de ses pouvoirs de police :

- Monsieur Pascal Duchêne

Membres :

- Conseillers municipaux :

- Françoise Fouchet,
- André Croguennec,
- Stéphane Lefebvre,
- Valentin Perré,
- Thomas Maréchal,
- Loïc L'Haridon.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024  
Reçu en préfecture le 16/02/2024  
Publié le **19 FEV. 2024**  
ID : 035-213502362-20240215-SG2024\_063-DE

- Un représentant de la gendarmerie,
- Le référent sûreté,
- un représentant de la Sous-Préfecture,
- Le Directeur Général des Services,
- La Directrice des Services Educatifs, de la Prévention et de la Citoyenneté,
- Le responsable de la Police Municipale,
- Un agent de la Direction de l'Aménagement, de la Transition Ecologique et du Patrimoine.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Marie Pichon**  
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **19 FEV. 2024**